



Déclaration liminaire du SNUDI-FO de l'Aisne à la CAPD du 6 novembre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs, les membres de la CAPD

À l'occasion du groupe de travail du 8 octobre, le ministère a confirmé ses projets suivants :

- La suppression de l'Ancienneté Générale de Service dans les barèmes pour le mouvement ;
- la suppression du 2d mouvement ;
- des affectations autoritaires et arbitraires, à titre définitif comme à titre provisoire ;
- l'harmonisation académique des règles du mouvement remettant en cause la place et le rôle des délégués du personnel ;
- la remise en cause des prérogatives des CAPD.

Après les décisions discrétionnaires liées à PPCR dans les promotions de grade et d'échelon, le ministre veut étendre l'arbitraire au mouvement des PE en supprimant les éléments objectifs et vérifiables par tous du barème.

Le SNUDI-FO combattra ce projet comme il s'est opposé à PPCR et son évaluation. Le SNUDI-FO ne laissera pas détruire le mouvement et les barèmes.

Le SNUDI-FO revendique :

- le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes et la suppression des postes profilés ;
- le maintien des deux phases du mouvement avec saisie de vœux sur postes précis ;
- Non aux vœux élargis : zones, types de postes...
- l'abandon du projet de contraindre les collègues à formuler des vœux sur des postes correspondant à des zones géographiques ;
- le maintien de toutes les prérogatives des CAPD. Non aux harmonisations académiques !
- le maintien de tous les postes de personnels administratifs nécessaires à l'organisation d'un véritable mouvement !

Le plan de formation départemental est à l'ordre du jour de cette CAPD.

Le SNUDI-FO, qui réclamait une vraie politique de formation ouverte à tous les enseignants, se félicite que des formations à candidatures individuelles aient été ouvertes cette année.

Plusieurs formations sont programmées des mercredis et ne sont donc pas comprises dans le temps de travail des enseignants.

La formation « Se préparer à la liste d'aptitude à la direction d'école » en fait partie. Cette formation a été mise en place suite au constat de l'administration du manque de préparation des candidats lors des entretiens. La première année, elle se déroulait sur une journée de classe, avec remplacement par des brigades. Une formation qui se déroule un mercredi à la journée n'est pas juste une question de volontariat, cela pose des problèmes d'organisation pour les collègues, notamment de garde d'enfants.

Lors du groupe de travail du 24 septembre 2018, la possibilité de la mise en place de formations pendant les vacances scolaires 2019-2020 a été évoquée par Monsieur Pinel. Pour le SNUDI-FO, cela n'est pas acceptable, d'autant que cette programmation concernerait la formation PSC1 : certains collègues, projetant un séjour avec nuitée, pourraient donc se trouver dans l'obligation d'y participer, en l'absence d'autre encadrant titulaire du PSC1.

Le SNUDI-FO tient à rappeler son attachement au droit à la formation continue, organisée sur le temps de travail.

Les enseignants ont eu la possibilité de s'inscrire aux animations pédagogiques prévues dans leurs 18 heures de formations obligatoires. Le SNUDI-FO regrette que ces formations ne correspondent pas toujours aux attentes et aux besoins des personnels.

La majorité des formations proposées se font via la plate-forme Magistère. Le SNUDI-FO souhaite préciser qu'en fonction des compétences des uns et des autres en TICE, ou de la qualité des connexions, le parcours choisi peut s'avérer bien plus long que les six heures prévues dans le module. D'autre part, le processus d'auto évaluation peut fragiliser certains enseignants. Le SNUDI-FO rappelle que le recours à Magistère ne revêt aucun caractère obligatoire.

Enfin, face aux attaques inacceptables contre l'école publique et ses personnels, et à l'offensive généralisée contre les droits, les salaires, les postes et les conditions de travail, la FNEC FP-FO appelle les personnels de l'Education Nationale à se mettre en grève le 12 novembre.